

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XI^e Volume. — N^o 4. — Avril 1885.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation mensuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à 3 heures, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1885

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 12 AVRIL 1885

PRÉSIDENCE DE M. BROCHON, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Quatre nouveaux sociétaires sont admis; un autre est présenté.

M. le Secrétaire Général annonce que, dans sa séance du 29 mars dernier, le Conseil d'administration a nommé une Commission de six Membres pour examiner les voies et moyens de venir en aide aux Sociétaires blessés ou malades qui se trouveraient dans le besoin. (Art. 2 des Statuts).

Cette Commission se compose de MM. Brochon, Delmont, Vinet, Drivière, Lozet et Fossiez.

La correspondance comprend les pièces ci-après :

- 1° Le Moniteur d'horticulture.
- 2° Le Bulletin de la Société d'horticulture pratique du Rhône.
- 3° Le Journal de vulgarisation de l'horticulture.
- 4° Le Bulletin de la Société de viticulture, d'horticulture et sylviculture de l'arrondissement de Reims.
- 5° Le Bulletin mensuel de la Société nationale d'acclimatation de France.
- 6° Le Bulletin du Cercle horticole du Nord.
- 7° Le Bulletin de la Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie.
- 8° Le Bulletin de la Société d'horticulture de Coulommiers.

On rappelle aux Sociétaires que l'Exposition des produits de l'horticulture et des objets d'art et d'industrie employés pour le jardinage aura lieu à Paris du 20 au 31 mai 1885, et que les demandes devront être adressées avant le vendredi

XI^e VOLUME. — N^o 4. — AVRIL 1885.

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpatte. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.
M. Cossin, *secrétaire*.
M. Reusse, *conservateur du matériel*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président..... MM. Vernois.
Vice-Présidents..... Thirion, Minguet et Brochon.
Secrétaire-Général..... Jassemin.
Secrétaire-Général-Adjoint..... Cagny.
Secrétaires..... Macret et Legras.
Trésorier..... Drivière.
Trésorier-Adjoint..... Noché.
Bibliothécaire-Archiviste .. Vinet.
Conservateur du Matériel .. Tirlot.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Simon Compiègne. — Fossiez. — Bougeonnier. — Tassin. — Lozet. — Dupuis. — Guinand. — Salot. — Pecquet. — Palfroy. — Deslandes. — Bordier.
La Chapelle-en-Serval : MM. E. Baudet. — Pichon.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Dubarle.

SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Président : M. E. Baudet. — Vice-Président : M. Lane.
Secrétaire : M. Rauscher. — Vice-Secrétaire : M. Dubray.
Trésorier : M. Huss.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Les Asters. — Parmi les plantes vivaces le plus anciennement cultivées, il est de toute justice de citer les *Asters*. La mode, si capricieuse de nos jours, n'a pas encore détrôné les brillantes espèces de ce genre, qui, après les floraisons estivales, ornent nos parterres, en attendant l'épanouissement des Chrysanthèmes et autres fleurs d'automne. Un de leurs principaux mérites, outre la décoration des parterres, c'est de fournir des gerbes abondantes et sans cesse renouvelées de fleurs coupées, prêtant ainsi leur floribondité à la confection des bouquets.

La culture en est bien à la portée de tous, dans le jardin du riche comme dans l'enclos du paysan : rien de plus simple que de les propager en éclatant les souches en automne ou au printemps et de préparer ainsi de nouveaux pieds. Il est fâcheux que les graines de bon nombre des plus jolies espèces ne viennent pas à maturité chez nous, sans quoi les semis renouvelés auraient pu donner naissance à des duplicatures, à de nouvelles variétés horticoles. On peut encore, en leur faisant subir des pincements, obtenir de bonnes plantes de plate-bande, à tiges ramifiées et qui peuvent se maintenir basses. On a conseillé également la culture des *Asters* en pots, dans le but de les faire servir à l'ornementation des appartements, mais l'usage en est, je crois, bien peu répandu, et l'habitude d'en faire des bouquets prévaudra certainement.

Je ne m'occuperai pas de passer en revue toutes les espèces de ce genre encore assez mal débrouillées : elles y sont très nombreuses, fort voisines les unes des autres. Le plus récent recensement, dans le *Genera plantarum*, en porte le nombre à 350, subdivisées en 13 ordres ou sections. Je ne m'adresserai donc qu'à un petit nombre choisi parmi les formes les plus fréquemment cultivées, les plus anciennement connues, sans oublier celles qui habitent spontanément notre pays.

Les *Asters* sont originaires des deux continents, l'Australie seule ne compte point de représentants, mais c'est avant tout des régions septentrionales du nouveau continent que sont sorties celles qui font l'ornement de nos jardins. L'Asie abrite quelques rares espèces, de même que le cap de Bonne-Espérance et les régions montagneuses de l'Europe. Bon nombre de ces plantes ont été élevées au rang de genres distincts : la reine-marguerite, originaire de la Chine, est devenue le type du genre *Callistephus*, qui ne diffère du genre *Aster* que par de très légers caractères tirés de la structure de l'involucre et de l'aigrette. Toutes les formes horticoles de reines-marguerites sortent d'une seule espèce, le *Callistephus sinensis*. L'*Aster* du Cap forme actuellement le genre *Agathæa*, sous le nom de *Agathæa amelloïdes*, etc. Les *Callimeris*, séparés quelque temps, font de nouveau partie du genre *Aster* (*Callimeris incisa*, etc.)

Les cotéaux calcaires, les friches sèches des collines de l'est, du centre de la France, voient chaque année fleurir en abondance l'*Aster amellus* que les jardins ne devraient pas dédaigner ; les marais salants des bords de l'Océan, ceux du Jura sont habités par l'*Aster tripolium*, devenu le type du genre *Tripolium*. Les hautes montagnes sont la patrie de l'*Aster Alpinus* ; les Pyrénées abritent spécialement une espèce voisine, mais de taille plus élevée, l'*Aster Pyreneus*. Dans les régions méridionales fleurit l'*Aster acris* (*Galatella acris*).

La rapidité de propagation, la rusticité permettent de se rendre compte facilement de leur dispersion et de leur naturalisation, habituellement le long des rivières (*Lorraine, Champagne, Jura*, etc.), si complètement effectuées aujourd'hui. Aussi les espèces de ce genre devenues presque spontanées ont pris place dans les catalogues de plantes des régions qu'elles ont envahies.

Les principaux types de nos jardins sont à fleurs violettes, rosées ou bleuâtres, généralement assez larges, ou bien à petites fleurs blanches, ramassées en panicule corymbiforme

plus ou moins compacte. Je n'indiquerai qu'un petit nombre d'entre elles.

Aster brumalis (Nees). Tiges dressées, très feuillées; calathides solitaires au sommet des rameaux, formant une grappe pyramidale, feuillée, simple ou quelquefois composée. Fleurs de la circonférence (*ligules*) blanc sale ou violettes; celles du centre (*disque*) jaunes. Feuilles assez minces, à 3 nervures, lisses, rudes sur les bords, lancéolées-acuminées, embrassant la tige par deux oreilles arrondies; celles des rameaux florifères entières.

Aster salignus (Wild). Tiges dressées, feuillées, rameuses. Calathides en corymbe au sommet des rameaux, formant une panicule large composée. Fleurs ligulées blanches, devenant lilas. Feuilles pâles, à une seule nervure, linéaires lancéolées; les caulinaires inférieures non embrassantes.

Aster Novi-Belgii (L.). Se rapproche beaucoup des deux plantes précédentes, et a été souvent confondue avec la première, dont elle se distingue par ses calathides non solitaires. Elle s'éloigne de l'*Aster salignus* par ses feuilles trinerviées, enfin elle se sépare de l'une et de l'autre par les feuilles des rameaux décroissantes et dont les supérieures très réduites arrivent à se confondre avec les folioles de l'involution.

Aster grandiflorus. Tige haute de 0^m80 à 4 mètre portant des fleurs violacées, bleuâtres, très développées, solitaires au sommet des rameaux. Floraison automnale.

Aster formosissimus. Tiges atteignant plus d'un mètre, fleurs solitaires assez grandes, d'un beau violet pourpre.

Aster bicolor. Plante de petite taille de 0^m25 environ; rameaux chargés d'une grande quantité de fleurs. Capitules d'un blanc rosé, passant petit à petit au pourpre clair.

On pourrait encore citer au même titre les *Aster caespitosus*, *corymbosus*, *floribundus*, *horizontalis*, *leucanthemus*, *Reeversii*, *rubricaulis* et beaucoup d'autres aussi méritantes. Toutes ces plantes sont originaires de l'Amérique du Nord :

il me reste à dire quelques mots de nos espèces indigènes qui font partie de la même section *Amellus*.

Aster Alpinus (L.). Plante de 1-2 décimètres, plus ou moins poilue. Calathide grande, solitaire au sommet de la tige. Fleurs ligulées violettes. Feuilles très entières, non charnues, trinerviées, rudes au toucher, un peu velues, celles de la base spatulées-pétiolées, les caulinaires linéaires atténuées à la base.

Aster Pyreneus (D.-C.). Plante de 4-8 décimètres, rude au toucher. Calathides solitaires ou bien au nombre de 3-5, formant un corymbe court et simple. Fleurs ligulées d'un bleu-lilas. Feuilles hérissées sur les deux faces de petits poils raides; feuilles caulinaires presque embrassantes, portant quelques dents aiguës et étalées.

Aster amellus (L.). Plante de 3-5 décimètres un peu velue. Tige dressée, ferme, très feuillée. Calathides en corymbe simple, étalé, peu feuillé. Fleurs ligulées, bleues quelquefois, mais rarement blanches. Feuilles non charnues, un peu coriaces, entières, rudes, trinerviées, ovales-lancéolées, atténuées à la base; les radicales plus larges détruites au moment de la floraison.

Cette jolie plante est fréquente en France et toujours sur les coteaux du calcaire jurassique : Alsace, Lorraine, Champagne, Bourgogne, Jura, Dauphiné, Limagne d'Auvergne, etc.; dans le Nord, elle s'avance jusqu'aux environs de Nemours, où elle est très rare.

Aster tripolium (L.). Se distingue des autres espèces indigènes de ce genre par sa tige glabre, ses feuilles charnues, ses fleurs violettes disposées en grappes corymbiformes non feuillées, et surtout par sa station dans les marais salants ou dans les vases maritimes.

Il y a là un bon exemple de ce caractère spécial que le sel imprime aux plantes du littoral (glabrité et feuilles *crassiloides*) et qu'on retrouve dans nombre de genres et de familles.

Il y aurait encore beaucoup et longuement à dire sur ce genre si ornemental, si intéressant à tant de titres divers;

mais la besogne dépasserait mes forces, et le lecteur m'en voudrait de laisser plus longtemps sa patience.

P. HARIOT.

*
**

Taille du Poirier et du Pommier. — Quand une lambourde a fructifié, le support des fruits s'est développé en une grande masse de tissu cellulaire, d'apparence charnue, que l'on nomme *bourse*; en général, ces bourses donnent naissance à de nouvelles lambourdes destinées à fructifier à leur tour; en effet, la sève, circulant péniblement dans les détours de ces petites branches tortues, y séjourne et y forme des lambourdes; c'est une précaution de la nature pour empêcher les gourmands de se multiplier sur l'arbre abandonné à lui-même. Mais dans les arbres soignés, où les canaux principaux de la circulation sont toujours maintenus bien droits et bien ouverts, et où l'allongement des rameaux de prolongement est par cela même favorisé, l'apparition des gourmands est beaucoup moins à craindre, et l'on a intérêt au contraire à favoriser l'afflux de la sève dans les branches à fruit; en conséquence, au lieu de conserver précieusement toutes les bourses, ou de les tailler à moitié, il vaut beaucoup mieux à notre avis, en supprimer un certain nombre, les plus éloignées de la branche-mère, pour faire développer au-dessous de nouvelles lambourdes qui se trouveront ainsi plus rapprochées de la branche-mère, et capables de donner de plus beaux fruits : on obtient ce résultat en taillant la petite branche sur les *rides* qui se trouvent au-dessous de la bourse et dans lesquelles, par suite d'un système d'yeux stipulaires plus généreux que dans les branches à bois, il se trouve inévitablement un ou plusieurs yeux latents qui se développeront en appareils fruitiers, dards ou rosettes; cette taille peut être pratiquée en sec, en hiver, sur les pommiers et sur les variétés fertiles de poiriers, mais sur les poiriers vigoureux, greffés sur franc, il est bien plus sûr de ne la faire qu'au mois de juillet, avant la seconde sève, sans cela on serait exposé à faire sortir des rameaux à bois qu'il faudrait

pincer ou casser et qui fructifierait beaucoup plus tard. Si l'on réfléchit que la branche à fruit s'obtient en modérant le cours de la sève, et d'un œil qui, mieux placé, aurait donné un bourgeon à bois, il est facile de se rendre compte de cette grande quantité d'yeux qui se trouvent dans les rides, et de l'intérêt qu'il y a à ne pas les laisser éteindre tout à fait. — Quand la bourse a seulement fleuri sans donner de fruit, ce qui arrive assez souvent chez les jeunes arbres, et il ne serait pas prudent de supprimer le bourgeon qui s'est développé dessus en même temps que les fleurs; dans ce cas on le taillera sur un œil (toujours bien apparent) afin de concentrer la sève dans les yeux latents des rides et les faire ouvrir, tout en lui laissant une issue supérieure, afin qu'elle ne les fasse pas s'emporter

Enfin, il faut prévoir le cas où, aucune des opérations d'été n'ayant été pratiquée sur le rameau, on aurait affaire à une véritable branche à bois dont on n'aurait pas besoin pour établir la charpente; souvent on la taille à l'épaisseur d'un *écu*, ainsi que le recommandent les anciens auteurs; mais il arrive alors, ou que la sève l'abandonne et laisse à la place un petit chicot sec dont les yeux stipulaires ne sont pas développés, ou encore qu'elle les fait s'allonger en branches à bois difficiles à maîtriser; dans ce cas, nous taillons la branche à quatre ou cinq yeux bien apparents, nous laissons le supérieur sans y toucher pour absorber l'excédent de la sève, nous détachons à moitié les suivants avec la serpette pour en arrêter le développement, et nous respectons le plus inférieur qui, favorisé par ces opérations, ne tarde pas à se gonfler et à s'entourer d'une rosette de feuilles qui lui donne le caractère d'un bouton à fruit, sur lequel nous descendrons définitivement la taille, mais seulement l'année de son épanouissement.

C'est à l'aide de ces précautions que les arbres les plus vigoureux et les moins fertiles ne tarderont pas à se mettre à fruit; nos principes, après tout, se bornent à deux qui sont les suivants : 1° Tailler long les branches de charpente, pour diviser la sève dans un grand nombre de bourgeons;

2^o Tailler la branche à fruit sur au moins deux yeux bien apparents, dont l'inférieur est destiné à tourner en dard ou en lambourde. En suivant rigoureusement ces deux principes, et en étudiant avec soin, non-seulement les modifications que nous avons prévues, mais encore celles qu'une étude attentive du terrain et de l'arbre pourra suggérer, on arrivera non-seulement à couvrir rapidement le mur ou le treillage, mais encore à employer avantageusement la vigueur de son sujet à donner une abondante fructification.

DUBARLE.

(*Bulletin de viticulture, horticulture, etc., de Reims.*)

* *

Greffe. — La greffe, opération qui a souvent pour but de changer la nature d'un arbre ne donnant que de mauvais fruits, en y substituant une meilleure espèce, est souvent, presque toujours même, employée pour le pommier.

Nous ne décrirons pas les diverses sortes de greffes employées suivant la nature et l'essence des arbres fruitiers ou forestiers, mais nous entrerons dans les détails de la greffe en fente appliquée aux arbres à fruits à cidre.

Certains praticiens greffent en plantant les sujets; mais l'effet vraiment utile ne se manifeste que sur les arbres faibles et endurcis, ne produisant que de mauvaises branches et que l'on a l'espoir d'amener par ce moyen à une végétation plus satisfaisante.

Généralement, c'est lors de la troisième année de plantation que nous avons l'habitude de greffer nos sujets, parce qu'alors les racines ont pris assez de développement pour contrebalancer les effets de la mutilation que l'on a dû faire subir à la tête pour y insérer la greffe.

On greffe au mois de mars ou d'avril; on choisit pour cela des branches jeunes, munies de bons yeux, pas trop allongées, vigoureuses. Si l'on ne peut opérer à cette époque le greffage, on met les greffons en jauge au nord et le long d'un mur.

Pour greffer le pommier, on coupe horizontalement la tige du sujet à la hauteur où l'on veut poser le greffon. On se sert

pour cela d'une égohine ou scie à main; avec la lame de la serpette, on pare la plaie; puis sur le milieu de la coupe, on pratique une fente verticale afin de pouvoir y insérer le greffon; on maintient l'ouverture béante au moyen d'un coin très lisse en bois ou en os.

On choisit un greffon d'une longueur de 8 à 10 centimètres, ayant de bons yeux; les deux côtés de ce greffon sont amincis de façon à former un coin; puis on insère ce greffon dans la fente pratiquée sur le sujet en facilitant l'insertion au moyen du pouce et de l'index; on doit avoir soin que l'écorce du greffon ne dépasse pas celle du sujet. Quand le sujet est assez fort, on peut y apposer deux greffes. On ligature ensuite le tout pour faire rapprocher toutes les parties, et l'ensemble de la plaie est couvert de mastic à greffer, du mastic *Lhomme-Lefort* généralement, dont l'application est des plus simples et des plus faciles; quelques personnes recouvrent la plaie d'un tampon de mousse, procédé que nous pratiquons. Au bout d'un an ou deux, quand la plaie est bien recouverte par les efforts de la sève, on déligature. Si deux greffes avaient été posées, on en supprime une lors de l'inspection que l'on passe l'année suivante pour s'assurer si toutes les greffes ont réussi. On laisse l'extrémité des branches pour commencer la formation de la tête de l'arbre, en ayant de soin tailler à 1 ou 2 millimètres au-dessus d'un bon œil pour ne pas l'altérer, et en dehors de la branche; il doit être procédé à cette opération avec une extrême précaution. Si la greffe a produit plusieurs branches, on n'en conserve que trois, alternées, c'est-à-dire n'étant pas insérées au même point; de cette façon, on évite les funestes effets de la neige et de la pluie par leur séjour dans les bifurcations.

La deuxième année, on dégagera l'intérieur de l'arbre en supprimant quelques branches qui s'opposeraient à la circulation de l'air.

Si, la première année, la greffe donnait des fruits, il faudrait les supprimer pour ne pas laisser l'arbre s'affamer par une production prématurée.

Quelques personnes, pour propager une variété qu'ils sont désireux de conserver, en écussonnent leurs sujets à œil dormant au mois d'août de la deuxième année qui suit la plantation du pépin; c'est dans le but non seulement de conserver les espèces, mais aussi de donner à leurs sujets une plus grande vigueur.

Cet écusson se pose le plus ras de terre possible; au printemps suivant, on coupe à 4 millimètre au-dessus de l'écusson qui a reposé tout l'hiver; il se développe pendant l'été avec vigueur, car l'on emploie souvent des espèces vigoureuses pour attirer la sève, ce qui n'empêche pas, une fois en place, pour en changer l'espèce, de le greffer à nouveau.

Quand l'opération du greffage est terminée, au mois de novembre et de décembre, on apporte des engrais dans les plantations. On en dépose une faible quantité au pied des pommiers greffés et autres, et une plus grande entre les rangées. De cette façon, l'extrémité des racines profite lentement, mais sûrement, de l'engrais; au mois de février ou de mars, on passe un coup de herse ou de râteau sur ce fumier pour le diviser.

On déchaussera le pied de l'arbre pendant l'hiver et on le recouvrira au printemps.

A l'automne, on gratte la mousse qui croît sur les pommiers, au moyen d'une râclette analogue à celle des ramoneurs, en se gardant d'écorcher l'arbre; cette opération donne beaucoup de vigueur aux arbres et déloge les insectes,

En terminant ce petit travail, nous recommanderons de tenir les arbres en bon état de propreté, d'élaguer les branches que leur poids incline vers la terre, et qui se trouvent ainsi exposées à la morsure des bestiaux.

Il faut avoir soin de supprimer aussi les scions adventifs que l'on aperçoit au milieu des vieux arbres, ces scions sont des gourmands qui se nourrissent aux dépens de l'arbre; on aura bien soin enfin de recouvrir de mastic à greffer toutes les plaies faites par la serpette ou le sécateur.

BAPTISTE ROBLÉ.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.

Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs.

Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.

Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.

Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.

Prospectus. — Circulaires.

Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.

Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.

Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.

Actions. — Obligations.

Diplômes.

Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.

Cartes de Visite.

Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX

MAISON DELAHAYE-TAILLEUR
A. BAJAC, SUCCESSEUR

breveté s. g. d. g.

A LIANCOURT (Oise).

294 médailles en or, vermeil, argent et bronze, dont 15 médailles d'honneur grand module et 32 primes.

Grandes médailles d'or aux Expositions universelles de 1867 et 1878.

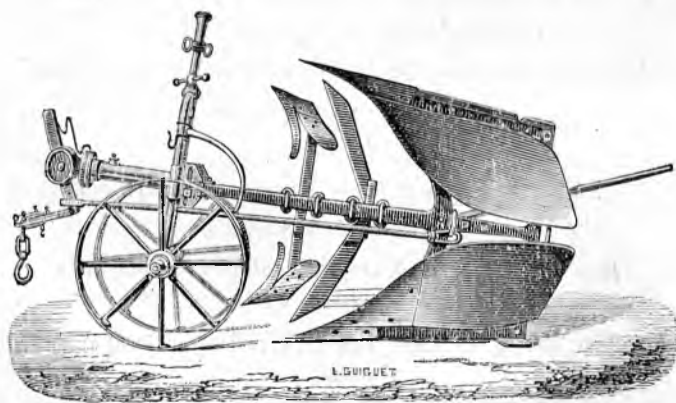
Palme au Concours de Labourage du Petit-Bourg.

Médaille d'or à l'Exposition universelle de Lyon de 1873.

INSTRUMENTS AGRICOLES
FABRICATION & RÉPARATION

Charrues dites Brabants doubles ou simples,
de toutes dimensions,

Houes à cheval, Rateaux à cheval,
Rouleaux squelettes ou billonneurs,
Arracheurs de betteraves ou de pommes de terre,
Bineuses à betteraves à socs mobiles,
ET TOUS AUTRES INSTRUMENTS



Brabant mathématique à tête refoulante, breveté s. g. d. g.

M. BAJAC se trouve à Paris, à la Halle aux Blés, tous les Mercredis.
— à Beauvais, au Café du Chalet, de midi à 7 h.,
tous les 4^{es} Samedis, jours des Francs-Marchés, et les Samedis
tombant quinze jours après.

ENGRAIS G. SERPIN

INSECTICIDE UNIVERSEL

à base de goudron, breveté s. g. d. g.

A CLICHY (Seine).

Récompensé par l'Académie Nationale : Paris 1884.
Grand Diplôme d'Honneur, Médaille d'Or : Paris 1883.

Reçu en souvenir de reconnaissance une grande médaille de vermeil
avec diplôme, offerte le 17 août 1884,
par MM. les Agriculteurs des départements de la Seine et Seine-et-Oise,
en témoignage de leur satisfaction
pour les résultats obtenus sur leurs récoltes par l'emploi des Engrais
G. SERPIN.

Les ENGRAIS G. SERPIN, Insecticide universel,
à base de goudron, breveté s. g. d. g.,
sont les seuls produits en France, ayant obtenu les plus hautes
récompenses accordées à ce genre de fabrication.

*Une notice explicative est adressée franco aux personnes
qui en font la demande.*

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

DESTRUCTION DE TOUS LES INSECTES NUISIBLES
à toutes les cultures.

ENGRAIS G. SERPIN

Insecticide complet pour toutes cultures (*dosage garanti*).

FERTILISANT G. SERPIN

Insecticide spécial pour vignes et horticulture.

INSECTICIDE PUR G. SERPIN

Pouvant se mêler à tous les engrais.

LEFÈVRE

SERRURIER - CONSTRUCTEUR

A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE
SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

Grandes Pépinières de Bargny, près Betz (Oise).

ARMAND MOREL

Choix considérable d'Arbres Fruitiers tiges et nains variés.

Arbres forestiers et d'agrément, Plantes vertes,

Conifères, Arbustes touffes, etc, etc.

Grande Quantité de Plantes forestiers.

Prix modérés.

Demandez le Catalogue général.

Leçons d'Horticulture.

MAI 1885.

Tailles en vert des arbres fruitiers.
Pincement des fleurs.

Senlis :	Dimanche 3, à midi 1/2, au jardin de la Société.
Vineuil :	Judi 7, à 10 heures du matin chez M. Dupré.
Précy :	Judi 7, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
Versigny :	Dimanche 10, à 10 heures du matin, chez M. Lemaire.
Nanteuil :	Dimanche 10, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
Chantilly :	Judi 14, à 9 heures du matin, à la mairie.
Apremont :	Judi 14, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Gallé.
Pontarmé :	Dimanche 17, à 10 heures du matin, chez M. Dupuis.
La Chapelle :	Dimanche 17, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
Crépy :	Judi 21, à 10 heures du matin, à la mairie.
Betz :	Judi 21, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Roblin.
Fleurines :	Dimanche 24, à 10 heures du matin, chez M. Demichy.
Pont-Ste-Maxence :	Dimanche 24, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
Ermenonville :	Judi 28, à 10 heures du matin, chez M. Thiénard fils.
Plessis-Belleville :	Judi 28, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 4^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société) ainsi que les encartages seront également confiés aux soins de l'imprimeur. (Voir son tarif.)

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . . .	40	»»
3 fois de suite. . . .	6	»»		12 fois de suite. . . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à Mlle SEBERT, concierge.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. Vinet, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.